

Le Conseil Général du Rhône et le Conseil Régional Rhône-Alpes contestent l'« intérêt à agir » de CANOL !

Condamnés par le tribunal administratif de Lyon pour avoir accordé illégalement des subventions à des associations oeuvrant au bénéfice de pays du tiers monde, ces deux collectivités ont fait appel de ces jugements.

Leur argument principal n'est pas une erreur d'appréciation du juge, mais le fait que CANOL s'occuperait de choses qui ne nous regardent pas !

Ces collectivités n'apprécient pas que nous mettions notre nez dans leurs affaires !

Nous avons donc dû prendre le concours d'un avocat (c'est obligatoire en appel !) pour faire valoir l'« intérêt à agir » des contribuables que nous représentons !

Le tribunal administratif de Lyon nie notre droit à défendre les contribuables du Grand Lyon !

Ce tribunal, composé des mêmes juges qui avaient reconnu l'« intérêt à agir » de CANOL pour combattre les illégalités du Conseil Régional et du Conseil Général, nous a déboutés d'une demande d'annulation d'une subvention de 35.000 € à l'association France-Algérie pour réhabiliter la Casbah d'Alger ! Le prétexte invoqué est que « la décision du Grand Lyon n'avait d'incidence que sur une partie des contribuables du département » !

Nous avons décidé de faire appel de cette décision, bien que la Cour d'Appel de Lyon ait déjà nié notre représentativité en annulant les jugements du tribunal administratif favorables à CANOL. Ces derniers reprochaient à la ville de Lyon et au Grand Lyon de ne pas avoir respecté la loi sur l'ARTT (qui d'ailleurs ne l'est toujours pas !). Mais depuis, nous avons modifié nos statuts !

Le modèle anti-social français !

C'est le titre du livre d'Alain MATHIEU, président de Contribuables Associés, qui dénonce l'absurdité de la redistribution de l'aide sociale à la française !

Il démontre que 30% du produit intérieur brut de la France est redistribué chaque année, mais que les pauvres, qui représentent 6,3% de la population ne touchent que 3,8% des transferts sociaux !

La redistribution par l'Etat est un mythe qui gonfle les effectifs des fonctionnaires et la dépense publique, pousse à la fraude, augmente le chômage et ne diminue pas la pauvreté !

On peut commander cet ouvrage à « Editions Le CRI, 42 rue des Jeûneurs, 75002 Paris, tél : 01.42.42.87.85, en joignant un chèque de 9,50 €, frais d'envoi inclus.

Gendarmerie de Tarare : il est demandé au Conseil d'Etat de trancher !

Un de nos adhérents de Tarare avait obtenu l'annulation de la vente de ce bien, car il n'avait pas été tenu compte du prix de la démolition de certains bâtiments prise en charge par la Mairie.

Le 1^{er} adjoint du Maire avait été condamné dans cette affaire pour « prise illégale d'intérêts ».

La cour d'Appel de Lyon a tout de même annulé la décision du tribunal sans tenir compte de ces éléments.

Après consultation de différents avocats, CANOL a décidé de soutenir cet adhérent pour porter cette affaire au Conseil d'Etat et défendre ainsi les intérêts des habitants de Tarare.

Le projet du Grand Stade à Décines a du plomb dans l'aile

La construction du stade de l'O.L. à Décines impliquait une profonde révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Cette révision nécessitait une enquête publique, qui s'est terminée le 25 juin.

Cette enquête a confirmé l'absence de solution convenable pour les problèmes d'accessibilité et, comme l'a toujours dit CANOL, la nécessité de gros investissements publics bénéficiant à des intérêts privés.

Le commissaire-enquêteur a donc donné un avis défavorable au projet !*

L'argus des députés de Contribuables Associés

Cette association nationale établit chaque année une notation des députés. Les critères retenus cette année sont :

- Soutien aux propositions de loi suivantes :
 - Pour un ISF moins nuisible
 - Pour mettre fin au déficit de l'Etat
 - Demandant la transparence des comptes des organisations syndicales
 - Demandant une commission d'enquête sur la gestion des hôpitaux publics
- Présence aux rendez-vous parlementaires suivants :
 - Coûts exorbitants du système de santé
 - Dérive de la dépense locale
 - Moralisation de la vie politique
 - Croissance : le rapport Attali, et après ?

Les députés du Rhône ont obtenu les résultats suivants :

- 8 pts : M. TERROT
- 6 pts : Ph. COCHET
- 5,5 pts : P. VERCHERE
- 4pts : C. GUILLOTEAU, B. PERRUT
- 2,5 pts : Ph. MEUNIER
- 1 pt : G. FENECH
- 0,5 pt : M. HAVARD
- 0 pt : P. CROZON, A. GERIN, P-A. MUET, D. PERBEN, J-J. QUEYRANNE, J-L. TOURAINE

Indemnités des élus : correction d'une erreur

Dans le tableau indiquant la rémunération des élus municipaux, il est mentionné que tous les conseillers touchent une indemnité mensuelle de 224€.

C'est une erreur, cette indemnité n'étant versée que pour les conseillers des villes de plus de 100.000 habitants.

Exposition et catalogue sur la cité Marhaba : 29.700 €

Cette cité de Vaux-en-Velin, construite en 1957 sur un terrain appartenant au Département du Rhône, va être détruite afin d'être reconstruite à proximité.

ARALIS, association pour l'insertion qui vit des subventions de nos collectivités (2.307.459 € reçus en 2006 !) et gère cette cité, a proposé au Conseil Général de réaliser une exposition d'une quarantaine de photos et de témoignages des habitants.

Elle a demandé ... et obtenu ... **29.700 € du Conseil Général pour réaliser cette opération.**

Devinez le thème de la chorégraphie du Défilé de la Biennale de la Danse ?

« Notre chorégraphie reprend toutes les étapes de la grossesse, de la danse de la séduction à l'accouchement : les fillettes feront la danse de l'ovule sur des trottinettes.

Nous aurons aussi les « hakazoides » : les hommes qui incarnent les spermatozoïdes machos, les « femmes-molécules », un rôle sur mesure pour les personnes qui pratiquent une danse moins physique, tandis que les hip-hoppeurs mèneront la « danse X ou Y » pour déterminer le sexe de l'enfant. »

C'est ce que nous apprend une chorégraphe en charge de l'organisation de ce défilé !

Le budget de la Biennale de la Danse 2008 est de 7.644.000 € dont 5.000.000 sont financés par les contribuables, la communauté urbaine de Lyon prenant à « sa » charge 2.440.000 €, la Région 809.000 € et le Département 451.000 €!

La Région Rhône-Alpes favorise la culture itinérante !

- 7.000 € à « Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi » pour une tournée de théâtre en Europe et au Brésil
- 15.000 € à l'association Kaëlli pour un projet en Mongolie
- 8.000 € aux Petits Chanteurs de Lyon (tournée au Brésil)
- 5.000 € à Ariadne qui crée un spectacle à Malte et en Italie
- 15.000 € au théâtre des Asphodèles pour un spectacle franco-chinois en Chine
- 15.000 € aux Zonzons pour une tournée en Europe et en Asie
- 8.000 € à la galerie Roger Tator pour un projet en Estonie
- 3.000 € à Théâtre Nième Compagnie pour préparer une résidence de création au Groenland
- 8.000 € à Là Hors De pour des échanges artistiques avec la Slovaquie
- etc....

Ce sont 295.500 € que la Région Rhône-Alpes distribue ainsi pour faire rayonner la culture rhonale dans le monde Alors qu'elle n'a reçu aucune compétence pour dépenser l'argent des contribuables dans ce domaine !

Ville de Lyon : 50.000 € pour un club de football qui n'existe pas !

Du fait de la suppression de 2 terrains de football dans le 8^{ème} arrondissement, la ville a proposé aux 6 clubs de ce secteur de fusionner, afin, sans doute, de mieux répartir l'utilisation des terrains restants.

Malgré le refus de trois clubs, la Ville a décidé de donner 50.000 € à une entité appelée « FC Lyon Football », qui n'a pas encore été constituée.

Bravo pour le dirigisme et pour l'équité !

Les subventions aux francs-maçons sont illégales !

Ainsi en a décidé le tribunal administratif de Montpellier qui examinait une demande d'annulation formulée par **l'Association des Contribuables de l'Hérault (ACH)**.

La ville et la Région avaient accordé plus de 500.000 € au « Centre Culturel Montpelliérain », qui abrite une kyrielle d'associations rattachées à la Grande Loge de France.

L'argument reconnu par les juges était que **ces financements servaient les intérêts d'associations « fermées au public » et ne « présentaient donc pas d'intérêt local »!**

Il n'y a pas que dans le Rhône qu'on conteste les libéralités de nos élus !

Ville de Lyon : encore de l'argent pour des crèches mal gérées !

Du fait de « situations financières ou de trésoreries difficiles », la ville de Lyon vient d'octroyer des subventions complémentaires (c'est-à-dire en complément de la subvention déjà versée) à des crèches.

Il s'agit des organisations suivantes :

- 102.000 € à la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence (établissements Les Lucioles, L'Océance, Les Canailous, Chocolatine, Enfant Do, Pom'Cannelle)
- 7.500 € à l'association « Merlin Pimpin »
- 42.000 € à l'association « Au Cocon de l'Ouest »

Les délibérations qui accordent ces subventions ne parlent pas de l'obligation pour les bénéficiaires d'améliorer leur gestion !

Grand Lyon : 150.000 € pour un workshop sur l'eau

La fondation BULLUKIAN, qui a été subventionnée à hauteur de 2.307.400 € en 2006, et travaille dans le domaine de la recherche pour le cancer, a sollicité l'aide du Grand Lyon pour organiser à Lyon, à l'occasion du salon POLLUTEC 2008, « *le premier événement business international de l'eau ainsi que la première plateforme d'innovation européenne sur l'eau* ».

La communauté urbaine, toujours à court d'idées pour faire rentrer Lyon parmi les 15 premières métropoles européennes, vient de lui accorder 150.000 €, à prendre sur le budget annexe des eaux.

N°36, tableau des subventions 2006 : mention erronée

Le conseil général nous a signalé que le total des subventions reçues par la Maison Rhodanienne de l'Environnement n'était pas de 133.762 € mais de 263.200 € comme il est indiqué sur la ligne de la subvention du Grand Lyon au même organisme.

Nous l'en remercions.